

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA MSA COTES NORMANDES
DU 26 JUIN 2025**

SOMMAIRE

1. Participation des délégués à l'Assemblée générale	2
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 juin 2024	5
3. Rapports d'activité 2024	6
4. Résolution financière Santé Sécurité au Travail.....	13
5. Rapport moral	14
6. Motion générale	18
7. Discussion	20
8. Rapport mutualiste	21
9. Citation des médaillés de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles	22
10. Election des membres du Conseil d'administration	24

1. PARTICIPATION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le jeudi 26 juin 2025, sur convocation de Madame Sylviane Pralus, Présidente du Conseil d'administration, les délégués titulaires de la MSA Côtes Normandes se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, dans la salle Condé Espace à Condé-sur-Vire (Manche).

Assistaient à cette réunion :

	Invités	Présents	Taux participation
Par département et par collège			
CALVADOS	154	91	59,09%
1er collège	55	32	58,18%
2ème collège	75	51	68,00%
3ème collège	24	8	33,33%
MANCHE	204	109	53,43%
1er collège	91	57	62,64%
2ème collège	78	38	48,72%
3ème collège	35	14	40,00%
TOTAL CALVADOS + MANCHE	358	200	55,87%
Par collège			
1er collège	146	89	60,96%
2ème collège	153	89	58,17%
3ème collège	59	22	37,29%

Rappel participation 2024 : 34,96 %

La présidence de la partie statutaire est assurée par Madame Sylviane Pralus.

Conformément à l'article 30 des statuts, l'Assemblée générale ordinaire statue valablement dès lors que le quart des membres qui la compose est présent ou représenté, chaque délégué présent ne pouvant détenir qu'un seul mandat confié à lui par un autre délégué titulaire appartenant au même collège.

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance :

« Madame la Présidente d'honneur,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Messieurs les représentants de l'UDAF,
Madame la Directrice générale,
Mesdames, Messieurs les agents de direction
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil d'administration, je déclare ouverte l'Assemblée générale Ordinaire 2025 de la MSA Côtes Normandes.

Bienvenue aux 358 délégués invités. L'Assemblée générale statutaire et élective qui se tient aujourd'hui à la salle Condé Espace de Condé sur Vire, est un moment fort pour notre Institution.

Au nom du Conseil d'administration, j'adresse, à toutes et à tous, nos félicitations pour votre élection ou réélection et je souhaite la bienvenue à tous nos nouveaux élus.

Vous pourrez faire vivre cette particularité essentielle de la MSA : la démocratie sociale. Vous pourrez compter sur la MSA pour vous accompagner dans votre nouvel engagement. D'ailleurs dès le mois de septembre, il vous sera proposé les formations des nouveaux élus (que vous pouvez noter sur vos agendas dès maintenant) :

- 9 et 25 septembre à St Lô
- 18 et 23 septembre à Caen

Je remercie l'ensemble des électeurs qui par leur vote ont renouvelé leur confiance envers l'action et les valeurs portées par la MSA.

J'adresse également mes remerciements aux administrateurs et délégués qui se sont mobilisés activement durant toute la période de préparation des élections.

Je voudrais également remercier l'ensemble de nos élus sortants pour leur engagement tout au long de ce mandat et plus particulièrement les administrateurs sortants qui ne repartent pas sur un nouveau mandat soit Patricia Lebouvier, Marc Vallette, Gilles Cordier, Jean-Paul Choubrac.

Je leur souhaite le meilleur.

Ce moment est important car il marque le départ d'un nouveau mandat, d'un nouvel engagement pour vous tous, au service de nos adhérents. Nous aurons aussi collectivement à défendre notre conviction d'un régime de protection sociale agricole légitime, durable et fort.

Au cours de cette matinée, nos travaux vont se découper en deux temps :

- D'abord l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2024, la présentation du rapport d'activité, le vote de la résolution financière, le rapport moral, la motion générale, le rapport mutualiste.
- Puis, après avoir honoré nos médaillés de la promotion 2024, je clôturerai la partie statutaire et je ne serai officiellement plus présidente.

Je laisserai la place à Mme Isabelle Guégaden Moreau qui vous présentera le processus des élections des administrateurs.

Après le vote, nous pourrons nous rencontrer, faire connaissance lors du déjeuner cocktail.

Je vous propose :

- que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Isabelle Guégaden Moreau, Directrice générale
- et de désigner comme assesseurs :

1^{er} collègue : Janine Verger

2^e collègue : Jacqueline Brière

3^e collègue : Agnès Navet mandataire de l'EARL Navet

Je vous invite maintenant à regarder un message qui vous est adressé par le Président, le 1^{er} Vice-président et la Directrice générale de la Caisse centrale.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE DU 11 JUIN 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 juin 2024 a été envoyé aux délégués par mail ou par courrier pour ceux ne disposant pas de boîte mail. Il est également mis sur l'espace réservé du site internet MSA Côtes Normandes.

Sans remarque particulière et sans avis contraire, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des délégués titulaires présents.

3. RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Mme Isabelle Guégaden Moreau invite les délégués à prendre connaissance des rapports technique et financier 2024 qui sont diffusés sous forme de diaporama (voir annexe).

Cette présentation reprend les évolutions législatives et l'activité de la MSA Côtes Normandes tout au long de l'année 2024.

« Bonjour à toutes et tous,

Toutes mes félicitations pour votre élection ou pour votre réélection !

Un nouveau mandat s'ouvre : c'est un temps fort pour la vie démocratique de notre régime.

Je le rappelle : la MSA est le seul régime de protection sociale à fonctionner sur un système électif. C'est notre singularité dans le paysage de la protection sociale et j'y suis, comme vous, très attachée !

Comme chaque année, il me revient de vous présenter le rapport d'activité de la MSA Côtes Normandes de l'année précédente.

Il vous offre un panorama de nos activités en santé, famille, retraite et recouvrement des cotisations : vous le savez, la MSA est une porte d'entrée unique pour toute la protection sociale agricole.

La population que nous protégeons se compose d'actifs – salariés, exploitants agricoles et employeurs – et de leurs ayants-droits, et aussi de retraités : anciens salariés et anciens exploitants agricoles.

Nos équipes sont mobilisées pour répondre aux besoins de nos adhérents et de leur famille et ce, tout au long de leur vie.

Nous assurons aussi divers accompagnements en action sanitaire et sociale, en santé sécurité au travail et en prévention santé.

Tout d'abord, arrêtons-nous sur les publics que nous servons au titre de la protection sociale agricole et sur les services et prestations que nous mettons à leur disposition.

Nos ressortissants

Avec 160 000 personnes affiliées, la population agricole sur nos départements reste assez stable en 2024 (- 1 000 adhérents).

Les retraités représentent toujours un peu plus de la moitié de la population protégée.

Nous comptons 38 900 salariés. Preuve du dynamisme de nos départements : cette population augmente de 3,7 % en 2024, une tendance à la hausse qui se poursuit d'année en année.

Rien de surprenant lorsqu'on sait qu'en Normandie, l'agriculture et l'agro-alimentaire occupent 69 % de la surface territoriale régionale.

Les chefs d'exploitation, non-salariés agricoles sont au nombre de 13 780 et représentent 23 % de la population des actifs agricoles. Cette proportion reste presque stable par rapport à 2023 : elle diminue sur un temps plus long. A titre de comparaison, en 2014, nos deux départements comptaient 16 300 exploitants (soit une diminution de 15 % sur ces 10 dernières années).

Ce qui pose la délicate question du renouvellement des générations en agriculture.

Enfin, nous dénombrons 6 000 employeurs de main-d'œuvre, soit 280 de plus que l'an passé. Ils représentent 10% des actifs agricoles.

Les prestations

Les prestations représentent + de 759 M€, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2023.

- 1^{er} poste de dépenses : les prestations retraite, avec 511,41 M€ soit une augmentation notable de + 3,68 %.
- Viennent ensuite les prestations santé, avec 203,19 M€ (elles augmentent elles aussi par rapport à l'an passé de + 2 %).
- Et enfin, les prestations aux familles avec 44,73 M€, qui englobent les prestations en lien avec la famille, le logement et l'Allocation Adulte Handicapé (seuls sont exclus de ce montant le rSa et la prime d'activité). Le montant des prestations versées aux familles est lui en recul de 3 %.

Le montant global de **prestations retraite** augmente de 3,7% par rapport à 2023, avec 511,41 millions d'euros servis.

Quelques explications sur ces données :

- Même si le nombre de retraités diminue globalement (- 2,3 % pour les salariés et - 3,2 % pour les non salariés), le montant des prestations vieillesse affiche une hausse de 7,1 % pour les salariés et de 1,2 % pour les non salariés. Cela provient notamment de la revalorisation des pensions de + 5,3 % au 1^{er} janvier 2024.
- Il faut aussi préciser que, du fait de la LURA (Liquidation Unique des Régimes Alignés), nous servons des pensions plus élevées mais à moins de bénéficiaires.

Enfin, la mise en œuvre de la réforme des retraites se poursuit, notamment la majoration exceptionnelle pour les retraités avant septembre 2023. Celle-ci est attribuée aux retraités disposant de faibles montants de retraite personnelle, sous deux conditions : percevoir une retraite à taux plein et justifier de 120 trimestres cotisés. Le versement de cette majoration s'est fait en deux temps : une première vague versée en septembre 2023, puis une seconde vague versée en août et septembre 2024.

Passons maintenant aux **indemnités journalières** versées en 2024 pour un montant global de 26,1 millions d'euros.

En IJ maladie, comparé à 2023, le montant global servi aux salariés agricoles augmente de 11,8 %. Cela est lié à un faisceau de facteurs, parmi lesquels :

- l'augmentation de 6,5 % du nombre de jours d'arrêts maladie payés,
- un relâchement progressif concernant les gestes barrières conjugué à une diminution de la vaccination,
- et puis la revalorisation du SMIC et du plafond de la Sécurité sociale, ce qui augmente mécaniquement le montant des IJ versées.

Côté exploitants, le montant d'IJ maladie versé est stable (légère baisse de - 0,4 %).

Le montant des IJ maternité augmente de 3,4 % chez les exploitantes, en lien notamment avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires indemnisées et une revalorisation des tarifs de remplacement en 2024.

Pour les salariées agricoles, le chiffre est stable (+ 0,3 %) : on constate une diminution du nombre de naissances mais, dans le même temps, un coût plus élevé d'indemnisation par individu (en lien avec la revalorisation du Smic et des salaires sur l'année).

Enfin, les IJ accident du travail augmentent globalement de + 3,8% pour les salariés agricoles et de +21,1 % pour les non salariés. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation du plafond journalier de Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2024.

Concernant **le remboursement des soins**, il est à noter que le nombre de feuilles de soins papier est en recul de 8 % par rapport à 2023 : cette tendance à la baisse se poursuit donc (elle était de 12,5 % l'an passé).

Les bonnes habitudes se prennent avec le temps et les messages d'incitation, tant chez nos assurés que chez les professionnels de santé semblent efficaces !

Quant au nombre de **feuilles de soins électroniques**, il diminue aussi significativement de 19 % comparé à 2023.

Cette diminution est plus difficile à expliquer et elle est étudiée de près par notre cellule gestion du risque.

Quelques hypothèses que nous avons encore à objectiver :

- la difficulté grandissante à trouver un médecin sur les territoires où la démographie médicale est en tension, avec potentiellement un recours accru aux services d'urgences faute d'un suivi médical régulier ;
- Peut-être aussi l'augmentation des franchises médicales qui pourraient aboutir à des renoncements de soins ?

Ce sont des sujets de préoccupations qui retiennent toute notre attention et pour lesquels nous poursuivons nos recherches pour pouvoir répondre aux besoins de soins de nos populations.

En-dehors du rSa et de la Prime d'activité, nous avons versé plus de 44,73 millions d'euros de **prestations familiales**, soit 3 % de moins qu'en 2023.

Répartition, par catégories de prestations :

- 30,1 millions d'euros pour les prestations familiales
- 6,67 millions d'euros pour le logement
- 8 millions d'euros au titre de l'allocation Adulte Handicapé

Chaque jour, nous versons **3,3 millions d'euros de prestations** à nos adhérents du Calvados et de la Manche.

Les cotisations

En 2024, nous avons émis **+ de 355 millions d'euros de cotisations**, soit

- 28 % de cotisations non salariés,
- 71 % de cotisations salariés,
- et en faibles proportions, des cotisations au titre du Fonds National d'Aide pour le Logement ainsi que des cotisations solidaires.

Je précise aussi que nous collectons la CSG et la CRDS pour le compte de l'Etat, ou d'autres cotisations comme celles de l'Unedic ou d'organismes de prévoyance ou de formation.

Le service à nos ressortissants

En 2024, nos agents ont reçu 18 400 personnes en agences MSA, dont plus de 7 000 sur rendez-vous. 104 000 appels téléphoniques et 38 000 mails d'adhérents du Calvados et de la Manche ont été traités : particuliers et professionnels.

Avec la MSA Haute-Normandie, qui a en charge l'accueil téléphonique des particuliers pour le compte des deux MSA, nous travaillons en permanence à améliorer notre joignabilité.

Voyez également le nombre de France services présentes sur notre territoire : 79 dont 34 dans la Manche (qui compte en plus 2 bus France services) et 45 dans le Calvados.

Ces structures sont essentielles pour assurer notre proximité du dernier kilomètre. Elles sont désormais repérées et utilisées par les usagers sur les territoires ruraux.

C'est ainsi que sur les deux France services dont la MSA est co-porteuse, à Coutances et à St-Clair-sur-l'Elle, 6 600 personnes ont été accompagnées, ressortissantes agricoles ou non.

Le nombre d'adhérents inscrits à « Mon espace privé » est resté stable en 2024, avec 500 inscrits supplémentaires. Rappelons que plus de 100 services en ligne sont disponibles depuis notre site Internet.

Notre application mobile « ma MSA & moi » est utilisée de manière constante. Elle est plébiscitée, grâce à une ergonomie améliorée et une facilité de navigation qui rend un réel service à ses utilisateurs. Et il est désormais possible d'adresser depuis cette application des documents à la MSA.

C'est probablement ce qui explique la stagnation du nombre de visites sur notre site Internet. En effet, lorsque cela est possible, il est plus simple de réaliser une démarche sur smartphone plutôt que sur ordinateur.

Prévention santé

L'action de la MSA porte aussi sur la Prévention Santé.

Les **Instants Santé** sont un rendez-vous important pour ceux de nos assurés les plus éloignés du soin. En 2024, 1 120 participants ont bénéficié de ces rencontres sur notre territoire, leur permettant de réaliser un bilan de santé personnalisé et gratuit.

34 800 invitations à la **vaccination contre la grippe** saisonnière ont été adressées à l'automne aux personnes âgées ou fragiles, c'est très légèrement plus que l'an passé (+ 2,5 %).

J'espère sincèrement que nous parvenions à lutter efficacement contre les mouvements « antivax » qui se montrent très organisés et nuisent au recours à la vaccination, pourtant tellement protectrice !

La Caisse centrale a décidé de réagir : elle a missionné les infirmières qui réalisent les Instants Santé pour passer des appels et motiver ainsi les personnes de 65 ans à se faire vacciner.

J'aimerais m'arrêter plus particulièrement sur nos **actions de dépistages des cancers**.

Trop peu de personnes invitées par la MSA à se faire dépister réalisent les examens. Nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Nous devons poursuivre nos communications sur le sujet et vous pouvez nous y aider en portant nos messages de prévention auprès de votre entourage.

Alors : « Chaque année en France, plus de 2,5 millions de personnes se font dépister. Et vous ? » N'hésitez pas à relayer ce message largement !

La Santé Sécurité au travail

Les équipes Santé-Sécurité au Travail de la MSA proposent des actions collectives ou individuelles afin de préserver la santé des travailleurs agricoles : exploitants, employeurs et salariés.

Pour l'année 2024.

- + de 4 400 visites avec un médecin du travail ont été réalisées ;
- 5 320 entretiens avec un infirmier de santé au travail ;
- 59 formations aux risques professionnels ont été dispensées auprès de 641 participants ;
- 55 études pour le maintien en emploi ont été menées, au bénéfice de 56 personnes (salariés et exploitants confondus).

Bien sûr, ces quelques chiffres ne sont pas exhaustifs de l'activité en santé sécurité au travail à la MSA Côtes Normandes.

Quelques faits marquants 2024 :

- Fin 2023, sévissait la tempête Ciaran sur nos départements. Aux lendemains de la catastrophe, la MSA Côtes Normandes mettait en place une formation à « l'abattage et au tronçonnage d'arbres en toute sécurité ». Ces actions se sont poursuivies en 2024, avec 19 formations, dispensées auprès de 172 salariés et exploitants.
- J'ajoute que 40 entreprises ont été accompagnées sur un projet de conception ou d'aménagement de bâtiment de contention.

L'année 2024 a également été marquée par la préparation à la certification AFNOR SPEC 2218. Cette certification des services SST des MSA est une nouvelle obligation légale et vise à garantir la qualité des services rendus aux entreprises agricoles cotisantes, à leurs salariés et aux non-salariés agricoles adhérents volontaires.

L'Action sanitaire et sociale

Le budget d'action sanitaire et sociale nous permet de mobiliser des aides financières pour nos populations et de conduire des actions qui répondent à leurs besoins.

Outre les prises en charge de cotisations sur lesquelles nous reviendrons un peu plus loin, les premiers postes de dépenses sont les aides individuelles versées aux familles et aux retraités.

Viennent ensuite les aides versées aux personnes malades ou en situation de handicap.

3 600 personnes sont accompagnées individuellement par nos travailleurs sociaux, dont 1 180 nouveaux suivis pour l'année 2024.

Nos dépenses en action sanitaire et sociale représentent 5,1 millions d'euros en 2024.

Je citerai 4 de nos actions d'accompagnement que je souhaite mettre en lumière pour cette année 2024 :

L'aide au répit administratif est une action proposée aux exploitants agricoles qui se sentent « dépassés » par les démarches administratives et y ont de ce fait parfois renoncé ! En pratique, cet accompagnement se traduit par la signature d'un contrat avec le bénéficiaire : 11 contrats ont été signés en 2024. Pour chacun, l'accompagnement se traduit par 5 visites maximum, d'une durée moyenne de 3h30 pour reprendre :

- la gestion du courrier,
- la préparation des factures en vue d'établir le bilan comptable,
- ou encore reprendre les déclarations diverses afin de faire rouvrir des droits qui n'étaient plus servis faute de suivi administratif.

Dans un second temps, un accompagnement numérique peut être proposé.

Le parcours « nouveau départ » a été mis en place au 1^{er} décembre 2023.

Depuis lors, toute victime de violences conjugales peut bénéficier d'une aide financière – appelée Aide Universelle d'Urgence – lui permettant de quitter rapidement son foyer, de se mettre à l'abri et de faire face à ses dépenses immédiates. Le montant de ce soutien financier dépend du niveau de ressources de la victime et du nombre d'enfants à charge. Il peut prendre la forme d'un prêt sans intérêt ou d'un don, en fonction notamment de la situation financière et sociale de la victime.

Autour de cette aide, la MSA a construit un parcours d'accompagnement.

L'action « Les paniers solidaires » est menée depuis la crise sanitaire, en partenariat avec la Banque Alimentaire. Il s'agit de solliciter des exploitants de notre territoire producteurs de denrées alimentaires pour qu'ils fournissent des denrées à des familles en difficulté.

Le bilan 2024 est très positif avec :

- 15 exploitants sollicités sur nos deux départements,
- qui ont livré l'équivalent de 20 000 € de denrées de haute qualité financées par la MSA ! Produits maraîchers et laitiers, poulets et miel... autant de produits issus de circuits courts et bénéfiques pour des familles de notre territoire.

Pour cette action et aussi pour nos glanages solidaires, la Fédération Nationale des Banques Alimentaires a décerné à la MSA Côtes Normandes, lors du Salon International de l'Agriculture 2025, le trophée des acteurs de l'aide alimentaire.

Nos actions « d'aller vers » : il s'agit pour la MSA d'être présente auprès de ses adhérents à des moments de grande difficulté ou d'accident de la vie.

Cela recouvre les situations :

- Familles endeuillées suite au décès d'un actif ou d'un enfant,
- Violences intra-familiales
- Situation de mal-être
- Abattage de troupeau dans une exploitation (en cas notamment de tuberculose),
- Non renouvellement d'un droit (AAH, rSa...)
- Indu de prestations à nous rembourser

Dans toutes ces situations, le service social de la MSA se met à la disposition de l'adhérent, soit pour éviter une rupture de droits, soit pour une prise en charge globale de la situation.

Nos outils informatiques nous permettent de repérer certaines de ces situations difficiles (les ruptures de droits notamment) : c'est aussi cela la force de notre guichet unique.

Et maintenant, voici un bilan du soutien apporté aux filières.

Afin de soutenir les exploitants agricoles lors des différentes crises agricoles, la MSA Côtes Normandes a débloqué des prises en charge, totales ou partielles, de leurs cotisations.

C'est ainsi que pour l'année 2024, plus d'1 million d'euros de prises en charge de cotisations ont été attribués, sur le Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale : 411 000 € de prises en charge dans le Calvados et 632 000 € dans la Manche.

J'ajoute qu'une campagne a été menée par nos agents de recouvrement vers les primo-débiteurs, concernant les deux premiers appels provisionnels, les cotisations des non salariés agricoles et l'émission générale. Cette campagne s'est traduite par des appels téléphoniques sortants, l'envoi en masse d'e-mailings et de SMS : ce sont ainsi 2 000 primo-débiteurs qui ont été contactés.

Grâce à cette action « d'aller vers », 925 échéanciers ont été négociés par notre service recouvrement, c'est 38 % de plus qu'en 2023.

La MSA et ses élus

Outre les réunions du Conseil d'administration et de ses instances statutaires, ce qui représente 20 séances de travail, 4 réunions territoriales ont été organisées sur les territoires, ainsi qu'1 comité départemental.

Ces réunions territoriales permettent la mise en synergie des personnels de terrain avec les représentants du réseau de délégués en Côtes Normandes, à savoir les administrateurs et présidents d'échelons locaux. Elles permettent notamment d'impulser des actions en lien avec le thème annuel choisi et d'échanger sur les actualités législatives.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la tenue de Conseils d'administration que nous avons nommés « spéciaux » : il s'agit de solliciter les administrateurs dans un contexte particulier et de les appeler à voter de façon dématérialisée après avoir reçu un dossier par mail. A titre d'exemple, un tel Conseil s'est tenu lors de la crise de la tuberculose bovine : cela nous a permis de consulter les administrateurs pour pouvoir mettre en place des mesures de soutien dans un délai extrêmement court, et de répondre présents face à l'urgence et aux besoins d'accompagnement immédiat de nos adhérents impactés par cette crise.

Par ailleurs, nos personnels MSA ont organisé 81 réunions d'échelons locaux et accompagné la mise en place de 39 actions sur les territoires, ce qui représente environ 1 859 heures de bénévolat... un très beau bilan dont nous pouvons collectivement être fiers !

La gestion de votre MSA

J'aborderai ici la gestion de votre caisse de MSA, assurée par les équipes de la direction générale et celles de la direction comptable financière. Une gestion fine et très contrainte de budgets de plus en plus resserrés.

Vous le savez, l'essentiel de notre financement provient des allocations de gestion allouées par la Caisse centrale de MSA (et non pas des cotisations versées localement comme certains peuvent le penser).

La part la plus importante de nos dépenses de gestion est consacrée aux salaires et charges sociales des personnels. Notre force, ce sont nos équipes qui s'engagent chaque jour au service de nos adhérents.

Le coût de gestion de la MSA est de 3,21 % en 2024 ».

4. RESOLUTION FINANCIERE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Le Conseil d'administration propose aux délégués cantonaux de la MSA Côtes Normandes d'affecter le résultat excédentaire à la réserve Santé Sécurité au Travail.

La réserve Santé Sécurité au Travail s'élève au 31.12.2024 459 665,48 €

après :

↳ Affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2024
Santé Sécurité au Travail de + 127 290,05 €

la **réserve Santé Sécurité au Travail** se trouvera
portée à 586 955,53 €
(soit 51,36 % du niveau maximum)

La résolution financière Santé Sécurité au travail est adoptée à la majorité des votants.

5. RAPPORT MORAL

Madame Sylviane Pralus présente le rapport moral :

« Madame la Présidente d'honneur,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je vais à présent revenir sur les événements de l'année qui ont marqué notre institution et sur le bilan du mandat 2020-2025.

Les élections

Il y a quelques semaines, nous étions amenés à voter pour nos élections professionnelles. Cette année, nos assurés se sont exprimés pour la 16^e fois depuis la création du régime agricole en 1949.

Vous êtes aujourd'hui 358 élus salariés et non-salariés agricoles : je vous félicite très sincèrement pour votre élection ou pour votre réélection. C'est officiel : vous êtes désormais les relais de la MSA sur vos territoires pour les 5 ans à venir...

Je remercie sincèrement chacun d'entre vous de sa mobilisation et de son engagement pour faire vivre la démocratie sociale et défendre la protection sociale du premier au dernier kilomètre. Et je suis très heureuse de vous accueillir au sein de notre réseau, qui a à cœur de faire vivre nos territoires, d'y faire germer les meilleures idées en tous points de nos départements du Calvados et de la Manche

Le nouveau réseau de délégués

Sur les 358 délégués élus, vous êtes 146 nouveaux délégués soit un renouvellement de plus de 40 %. Et nous pouvons être satisfaits de ce taux.

Au niveau national, notre réseau compte près de 13 000 délégués répartis dans 35 caisses de MSA. Voilà pour les quelques éléments chiffrés.

Vous le savez probablement pour l'avoir vécu, la recherche de candidats constitue un temps fort de la campagne et implique un investissement humain important, tant du côté des exploitants et des employeurs que du côté des syndicats salariés.

Pour certains, vous êtes venus spontanément, la porte était ouverte et vous êtes entrés parce que vous vous êtes reconnus dans les sujets et les valeurs que nous portons. Pour d'autres, vous avez participé à une action locale, les délégués qui vous ont accueillis étaient sympathiques et enthousiastes : alors, vous vous êtes dit pourquoi ne pas les rejoindre... Et pour une partie d'entre vous - une majorité peut-être ? -, vous avez été sollicités par vos pairs et peut-être vous n'êtes pas encore tout à fait au clair sur ce que recouvre le rôle de délégué... Cette assemblée générale est à la fois la dernière du mandat précédent et la première du nouveau mandat : le bon moment il me semble pour vous rappeler le rôle du délégué.

Il y a quelques semaines, un article de la revue « France Agricole » titrait : « le délégué MSA, un rôle souvent méconnu ». C'est un constat partagé et c'est de fait un sujet sur lequel il nous faut continuer à travailler. Le rôle du délégué de proximité est d'abord de participer à l'animation de son territoire. Accompagnés par l'équipe des animateurs territoriaux, vous pourrez proposer des actions au plus proche du terrain. Ils sont présents tous les quatre aujourd'hui : n'hésitez pas à aller à leur rencontre au cours de cette journée.

Comme pour les mandats précédents, nous informerons les maires de vos communes des élus présents sur son territoire. Un nombre d'entre vous - plus particulièrement dans la Manche - représentent la MSA au sein des CCAS et nous vous encourageons à répondre favorablement si vous êtes sollicité.

A noter qu'une journée d'accueil des délégués vous sera réservée sur chacun des sites de Caen et de Saint-Lô, pour vous présenter l'institution, ses enjeux et son fonctionnement.

Et puis, l'un des moments importants de l'année pour le réseau de délégués est bien sûr la participation à l'assemblée générale. Outre l'aspect statutaire, qui vous donne notamment à voir l'activité de votre MSA sur un an, l'assemblée générale est le moment de partager ensemble sur les actions menées sur vos territoires au cours de l'année écoulée.

L'assemblée générale est également l'occasion pour vous d'être force de proposition pour améliorer notre protection sociale. Pour cela, vous pouvez exprimer vos attentes et celles de nos adhérents : elles sont synthétisées sous forme de motions et remontées chaque année à la Caisse centrale de MSA. C'est d'ailleurs de ces motions que sont nées de nombreuses avancées sociales pour le régime agricole : je pense aux indemnités journalières pour les exploitants agricoles et plus récemment à la revalorisation des retraites avec les lois Chassaigne.

Je souhaitais revenir sur le taux de participation qui n'a pas été à la hauteur de nos attentes : 17 % sur notre territoire. Un taux qui se situe dans la moyenne nationale mais qui reste décevant.

Qu'est ce qui explique cette désaffection pour les élections professionnelles ?

Le sujet des cotisations revient évidemment souvent dans les conversations. Et c'est vrai que les cotisations appelées ont augmenté en moyenne de 25 % ces 3 dernières années pour les exploitants de la Manche et du Calvados.

Les revenus ont augmenté dans la même proportion et il faut se satisfaire que l'élevage tire son épingle du jeu après des années « de vaches maigres », que la filière lin améliore le revenu des cultures vers le haut également, que le cours du porc soit à un bon niveau et que la filière légumes se porte bien.

Une année ne fait pas l'autre mais sachons être positifs dans ce contexte international plus qu'instable.

Certes, il nous faut faire preuve de pédagogie envers nos assurés pour expliquer à quoi servent les cotisations. Mais le seul fait des cotisations n'explique pas tout.

J'ai écouté les remarques sur le terrain ces dernières semaines.

Qu'est ce qui fait qu'aujourd'hui une agricultrice en retraite de 88 ans en EHPAD insiste auprès de sa fille de 60 ans pour qu'elle poste son vote pour les élections MSA et que, dans le même temps, une maraîchère de 30 ans fraîchement installée dit qu'elle a mis l'enveloppe à la poubelle et que cela ne l'intéresse pas ?

Certainement que pour notre agricultrice retraitée, il a fallu se battre pour obtenir un statut, une reconnaissance. Lorsque notre maraîchère trentenaire est née, beaucoup d'acquis sociaux existaient déjà et elle les considère comme un dû que rien ne peut venir remettre en question.

On insiste beaucoup - à juste titre - sur le devoir de mémoire lié à la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, force est de constater que l'amnésie collective, voire l'ignorance, entourent un sujet tout aussi essentiel : la protection sociale. La protection sociale toujours basée aujourd'hui sur le principe « que l'on cotise selon ses moyens et que l'on reçoit selon ses besoins ».

En octobre 2025, nous fêterons les 80 ans de la sécurité sociale. J'en profite pour rappeler que -par définition- son rôle est de garantir à toutes et tous l'accès aux soins, l'accompagnement aux différents moments de la vie, et la possibilité de vieillir dignement.

Bilan des 5 années de mandat

Je souhaite revenir maintenant sur les 5 années de ce mandat 2020-2025 qui ont vu un certain nombre d'avancées significatives concernant la protection sociale des populations que nous protégeons.

Avec la mise en œuvre des lois Chassaigne I et II, c'est près de 40 % des retraités de la MSA Côtes Normandes dont la pension de retraite a été revalorisée.

Un capital décès a été mis en place pour les conjoints lors du décès d'un exploitant.

Les congés maternité et paternité de nos exploitants sont désormais à parité avec les salariés.

Nous nous sommes fortement impliqués dans la mise en place du réseau France Services qui permet d'apporter un accompagnement administratif de proximité à nos assurés les plus en difficulté avec le numérique. Cet engagement de la MSA est aujourd'hui reconnu par les pouvoirs publics : j'en veux pour preuve ce qu'il s'est passé dans le département de la Manche où nous a été confiée en 2024 la coordination de l'ensemble du réseau France Services. En tant que délégués, n'hésitez pas à orienter nos assurés vers ces structures proches de chez eux.

J'ajoute que, tout au long de ce mandat qui s'achève, la MSA a été présente dans l'accompagnement des crises. Et elles se succèdent. Il faut distinguer les crises nationales - comme la crise liée au COVID- des difficultés plus locales – je pense aux phénomènes climatiques : vous vous souvenez de la tempête CIARAN qui a touché la Manche en novembre 2023. Nous accompagnons aussi les crises sanitaires : j'ai une pensée particulière pour les exploitants qui ont dû abattre leur troupeau touché par la tuberculose.

La MSA répond présente et met en œuvre les dispositifs décidés par les pouvoirs publics : elle peut aussi décider de mobiliser ses fonds propres et elle le fait lorsque c'est nécessaire. Au cours de ce mandat, il nous a fallu gérer simultanément 4 plans de prise en charge de cotisations, sur nos fonds d'action sanitaire et sociale : avec des prises en charge consécutives à la guerre en Ukraine, à la sécheresse, à la grippe aviaire, ou encore à la crise porcine.

Je sais qu'en ce moment, les équipes de la MSA se mobilisent pour accompagner les exploitants touchés par les orages de grêle du 13 juin dernier.

Pour faire le lien avec les crises, je rappelle que la MSA est une partie prenante importante dans le déploiement du plan mal-être. Elle gère les comités mal-être pour les deux départements, en lien avec les DDTM et les Chambres d'agriculture. Elle finance également la formation des sentinelles.

J'ajoute que pour l'année 2025, la santé mentale a été déclarée grande cause nationale et la MSA sera au rendez-vous. Nos jeunes sont eux aussi particulièrement touchés par cette problématique.

En tant que délégués MSA, vous pourrez – si vous le souhaitez - bénéficier d'une formation sur le sujet et intégrer le réseau de sentinelles.

Au-delà des crises que nous avons traversées et que nous continuerons à accompagner, il est essentiel de rappeler que la MSA, c'est aussi une force de proposition, d'innovation et de solidarité au quotidien, au service de tous les âges de la vie.

A noter que ce sont des délégués MSA qui sont à l'origine du Réseau Solidarité Transport qui couvre quasiment tout le département de la Manche (38 services) et désormais 7 cantons du département du Calvados. C'est sur ce dernier mandat que Solidarité Transport s'est développé dans le Calvados et j'en suis particulièrement satisfaite. J'en profite pour saluer notre partenariat avec l'association Familles Rurales qui assure la coordination de l'ensemble des services.

C'est un réseau de solidarité qui répond pleinement à la problématique de la mobilité sur nos territoires. Comme vous pouvez le voir, le champ d'action de la MSA est vaste et ne se résume pas au rôle de collecteur de cotisations.

Perspectives

Venons-en aux perspectives. Les chantiers pour l'institution sont nombreux.

Faciliter la relation adhérent est un chantier prioritaire. Le tout numérique a ses limites. Il y a besoin de relations directes. Le succès des France Services en est la preuve.

L'offre de santé sur les territoires ruraux est un sujet qui nous mobilise. En l'absence de médecins en nombre suffisant pendant quelques années encore, il nous faut être innovants. Nous accompagnons la mise en place de CPTS, ou Communautés Professionnelles Territoriale de Santé. Ces communautés regroupent des professionnels d'un même territoire qui souhaitent à leur initiative s'organiser autour d'un projet de santé. Nous travaillons actuellement sur les territoires de Lisieux / Falaise et de Vire / Condé-en-Normandie dans le Calvados et le territoire de Carentan les Marais / La Haye dans la Manche.

Pour les exploitants, il nous faut continuer à travailler sur les statuts : la limitation à 5 ans du statut de conjoint collaborateur fait partie des sujets. Rien n'est jamais acquis.

Jeannette Gros qui a été Présidente de la Caisse Centrale de 1997 à 2005, a œuvré pour l'évolution du statut des femmes en agriculture. Elle s'étonnait récemment du retour des femmes sans statut. Ce n'est pas une majorité mais c'est un point de vigilance à observer pour ne pas réitérer les erreurs du passé.

Enfin – sujet important - le début de ce nouveau mandat sera marqué par la négociation avec l'État de notre Convention d'Objectifs et de Gestion (COG). Celle-ci détermine les moyens alloués à la MSA pour les cinq années à venir : moyens humains (les effectifs en personnel) ou, plus largement, moyens de fonctionnement.

La précédente négociation, survenue il y a cinq ans, juste avant la crise du Covid et la montée de l'inflation, ne nous avait pas été favorable. Aujourd'hui, nous nous mobilisons pour défendre les intérêts de nos assurés : disposer de moyens adaptés est essentiel pour améliorer la qualité du service qui leur est rendu.

Vous l'aurez compris, ce nouveau mandat s'ouvre dans un contexte exigeant, mais aussi riche en opportunités.

Vous êtes désormais les visages de la MSA sur vos territoires, les porte-voix de nos adhérents, les acteurs d'un modèle de protection sociale que nous devons continuer à faire vivre, à défendre, à faire évoluer.

Ensemble, faisons en sorte que la MSA reste fidèle à sa vocation première : être au plus près de ceux qui en ont besoin, dans tous les moments de la vie et sur tous les territoires.

Pour cela, je vous invite à faire preuve d'audace, d'écoute, de créativité. Car c'est avec vous et grâce à vous que nous écrirons les prochaines pages de notre action commune.

Merci pour votre engagement et bienvenue dans ce nouveau mandat ! »

6. MOTION GENERALE

Mme Suzanne Piedagnel, 1^{ère} Vice-Présidente, donne lecture de la motion générale reprenant l'ensemble des vœux qui sont proposés à l'assentiment des délégués :

« Les élus affirment leur attachement à la MSA comme organisme de protection sociale pour le milieu agricole.

SANTE

L'Assemblée générale demande aux Pouvoirs publics :

- de développer des dispositifs spécifiques d'accompagnement des patients dans le prolongement des PRADO (Programme d'accompagnement du retour à domicile) et plus particulièrement dans le cadre des hospitalisations ambulatoires
- que toutes les femmes salariées et non-salariées agricoles, qui pendant leur grossesse exercent certaines activités professionnelles à risque, puissent bénéficier d'un arrêt pathologique spécifique
- que les implants dentaires soient pris en charge dans les conditions de la Classification Commune des Actes Médicaux, sans restriction
- d'améliorer la prise en charge des troubles dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie...) afin d'apporter un bon accompagnement des enfants concernés

FAMILLE

La législation actuelle conduit à refuser tout droit à une aide au logement aux personnes locataires d'un logement appartenant à un membre de leur famille. Compte tenu du fait que ce dispositif est particulièrement inadapté et pénalisant en milieu agricole, dans le cas où la présence du locataire (salarié ou non-salarié) à proximité de l'exploitation est indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise, **l'Assemblée générale demande** que cette condition familiale soit abrogée.

Les délégués de l'Assemblée générale demandent également :

- la révision du mode de calcul de la prime d'activité dans sa globalité et en particulier pour les parents bénéficiant d'une pension alimentaire
- la création d'une allocation familiale dès le premier enfant à charge qui soit versée durant toute la période de scolarisation

RETRAITE

L'Assemblée des délégués demande :

- qu'en ce qui concerne l'amélioration des retraites des femmes, la majoration de pension pour enfant prenne la forme d'un forfait assorti d'un montant plancher (et non d'un pourcentage) quel que soit le revenu
- que les exploitants puissent bénéficier d'un compte pénibilité en fonction des risques liés à leur travail afin de pouvoir partir à la retraite avant l'âge légal
- que tous les enfants inscrits sur le livret de famille soient reconnus pour le calcul du montant de la retraite

COTISATIONS

Les délégués de l'Assemblée générale demandent que les pouvoirs publics ne procèdent pas à un report automatique des cotisations pour tous les exploitants et employeurs de main d'œuvre en cas de crise agricole ou sanitaire.

Les délégués souhaitent que chaque caisse de MSA puisse être à l'initiative de la suspension (ou non) des cotisations.

Les délégués demandent également :

- que le nombre de points « retraite » attribués, pour les exploitants agricoles, soit strictement proportionnel au revenu déclaré
- que des allègements de cotisations soient étudiés pour les exploitants obligés de faire abattre leur cheptel par décision administrative
- de faire évoluer la réglementation afin que les avaloirs soient déplafonnés au-delà des 75 % des cotisations sociales de l'année précédente et ainsi de tenir compte de la fluctuation des cours et de son impact sur la trésorerie
- qu'une réflexion soit menée afin de proposer, pour les montes occasionnelles effectuées par les jockeys drivers de trot, par ailleurs, salariés agricoles, un statut leur permettant de bénéficier d'une protection sociale minimale (AT/MP) dans le cadre de leur activité secondaire »

Mme S. Pralus remercie Mme S. Piedagnel et soumet l'ensemble des vœux à l'approbation des délégués.

La motion présentée est adoptée par l'Assemblée générale.

7. DISCUSSION

Mme Sylviane Pralus invite les délégués à prendre la parole et à poser leurs questions.

Joel Sébire – 2^e collège – Canton de Thury Harcourt

« Comment la MSA va-t-elle gérer l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) ? »

Isabelle Guégaden Moreau

« La MSA Côtes Normandes s'est positionnée comme caisse expérimentale de l'IA Générative. L'intelligence artificielle générative fait référence à l'utilisation de l'IA pour créer de nouveaux contenus, comme du texte, des images etc. Elle peut simuler différents scénarios pour aider à formuler des stratégies.

Seul l'humain peut apporter à l'IA de nouvelles connaissances afin d'évoluer.

L'IA ne remplacera pas les emplois en MSA mais permettra aux agents de se libérer de tâches chronophages ».

Alain Duquesne- 1^{er} collège – Canton de Cherbourg en Cotentin

« Il est regretté que les adhérents viennent rencontrer les délégués uniquement pour les désagréments ».

Sylviane Pralus et Suzanne Piedagnel

« Le délégué a notamment pour mission d'être le relais entre la MSA et les adhérents.

A ce titre, il écoute l'adhérent, il essaie de comprendre la situation puis il transmet l'information à son animateur territorial qui fera en sorte qu'une suite soit donnée à l'adhérent ».

Dominique Champion – 2^e collège – canton de Quettreville sur Sienne

« M. Dominique Champion propose que les candidats 2^eme collège puissent se présenter sans avoir l'obligation d'adhérer à un syndicat, ce qui faciliterait la décision de se présenter. »

Sylviane Pralus et Suzanne Piedagnel mentionnent qu'il s'agit d'une demande d'évolution législative donc ce point n'est pas du ressort de la MSA Côtes Normandes.

Article L. 723-18 du Code rural et de la pêche maritime :

« Les délégués cantonaux sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste sans panachage, rature ou vote préférentiel. Les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats. »

8. RAPPORT MUTUALISTE

Mme Pralus invite M. Nicolas Lair a présenté le rapport mutualiste.

M. Lair souhaite rappeler que le début du mandat a été atypique avec la crise sanitaire. Cette dernière a obligé les délégués à faire connaissance par écran interposé.

La MSA Côtes Normandes a pu mettre en place de véritables actions qu'en 2022 avec l'action nationale sur l'alimentation.

Ensuite, les Comités départementaux Calvados et Manche ont décidé, pour les années 2023/2024, de travailler sur un nouveau thème, « Cultivons le bien être ».

La dernière année du mandat a permis de faire un focus sur l'engagement et la solidarité.

Chaque action permet de se questionner ; peu importe le collège d'appartenance. Les délégués mènent des actions ensemble, ils agissent avec des partenaires de proximité.

M. Lair tient à souligner que la MSA Côtes Normandes a toujours fait en sorte d'accompagner ses délégués avec la présence de 4 animateurs territoriaux et en proposant différentes formations.

Un diaporama présentant les actions menées sur les territoires au cours de ce mandat est présenté à l'Assemblée.

9. CITATION DES MÉDAILLES DE LA MUTUALITE, DE LA COOPERATION ET DU CREDIT AGRICOLES

Mme Pralus cite les médaillés de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricoles (Promotion 2024), pour récompenser leur engagement à la MSA. Les médailles seront remises lors des prochaines réunions sur les territoires.

Médaille de bronze

- Monsieur Jean-Louis DOUBLET, délégué - 2^{ème} collège, canton de Pontorson
- Madame Catherine LAMARE, déléguée - 1^{er} collège, canton de Val de Saire
- Monsieur Jacques MENAND, délégué - 1^{er} collège, canton de Quettreville sur Sienne
- Monsieur Claude THOMASSE, délégué - 1^{er} collège, canton de Trévières

Médaille d'argent

- Madame Nadine AUVRAY, déléguée - 1^{er} collège, canton de Vire Normandie
- Monsieur Patrick DE BRUYN, administrateur - 2^{ème} collège, canton de Caen-2
- Madame Noëlle DESGRANGES, Vice-présidente de l'échelon local - 1^{er} collège, canton de Pontorson
- Monsieur René FIQUET, Vice-président de l'échelon local - 1^{er} collège, canton de Thue et Mue
- Monsieur Elise REVEL, déléguée - 2^{ème} collège, canton de Mézidon Vallée d'Auge
- Madame Huguette TAPIN, déléguée - 2^{ème} collège, canton de Cherbourg en Cotentin

Médaille de vermeil

- Madame Annie OZENNE, Présidente de l'échelon local - 3^{ème} collège, canton de Condé sur Vire
- Madame Janine VERGER, Présidente de l'échelon local - 1^{er} collège, canton de Mézidon Vallée d'Auge

Mme Sylviane Pralus conclut la partie statutaire de cette assemblée et précise que son mandat de présidente se termine à cet instant.

10. ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'aide d'un diaporama, Mme I. Guégaden Moreau présente les résultats du scrutin puis les modalités du vote (voir annexe).

Elle indique qu'au niveau national, plus de 430 000 adhérents MSA se sont mobilisés pour élire 12 977 délégués. Ces derniers ont été élus avec un taux de participation de 18,05 %

Pour la MSA Côtes Normandes, près de 74 000 adhérents ont été invités à voter.

Plus de 12 000 adhérents ont participé à ce scrutin 2025 pour élire leurs représentants sur les territoires avec une participation de 16,74 %.

Le taux de participation MSA Côtes Normandes est de :

- 1^{er} collège : 20,27 %
- 2^e collège : 15,15 %
- 3^e collège : 16,77 %

Il faut souligner que malheureusement le nombre de votants par internet est encore trop faible. Sur l'ensemble des votants : 75,85 % ont voté par correspondance soit seulement 24,15 % par internet. Ce taux est sensiblement équivalent en fonction des collèges.

358 candidats ont été élus et seront invités chaque année à l'Assemblée générale. Il est à noter que les prochaines années, les suppléants et les suivants de listes seront également invités même s'ils n'auront pas le droit de vote.

Répartition des délégués par collège :

- 1^e collège : 146 (91 pour la Manche et 55 pour le Calvados)
- 2^e collège : 153 (78 pour la Manche et 75 pour le Calvados)
- 3^e collège : 59 (35 pour la manche et 24 pour le Calvados)

soit 358

La moyenne d'âge est de 57,61 ans.

L'Assemblée générale s'est encore féminisée puisque 41,62 % des délégués sont des femmes. Ce taux augmente à chaque élection. Il était de 36,25 % en 2010.

C'est dans le 1^{er} collège que le taux de femmes est le plus élevé car il est légèrement supérieur à 60 %.

Le taux de renouvellement des élus est de 40,78 %

Mme Guégaden Moreau rappelle ensuite les valeurs de la MSA :

- Solidarité
- Responsabilité
- Démocratie

Être délégué MSA, c'est incarner ces valeurs.

Le guide du délégué, dans lequel ces notions sont détaillées, a été remis au moment de l'émargement

Ce document constitue un cadre commun aux délégués MSA pour présenter le mandat et susciter l'action.

Il est ensuite présenté le dispositif électoral global de la MSA avec la pyramide institutionnel dans laquelle on retrouve les 358 délégués invités à participer à cette Assemblée générale au cours de laquelle les 27 administrateurs seront élus.

Mme Guégaden Moreau informe les délégués que le nouveau Conseil d'administration se réunira le 3 juillet 2025. Ce conseil sera constitué de 29 administrateurs (27 élus et deux désignés par l'UDAF).

Il est à noter que 14 administrateurs seront désignés au sein des trois collèges pour participer à l'Assemblée générale de la Caisse centrale (6 pour le 1^{er} collège, 6 pour le 2^e collège et 2 pour le 3^e collège).

L'Assemblée générale de la CCMSA aura lieu le 11 septembre et elle élira le nouveau conseil d'administration de la Caisse centrale.

La MSA dispose d'une véritable représentativité et d'un lien particulièrement fort avec ses adhérents sur leurs territoires.

Modalités du vote

Mme Guégaden Moreau rappelle que :

- 9 élus vont représenter le 1^{er} collège : 4 Calvados et 5 Manche
- 12 élus vont représenter le 2^e collège : 6 par département
- 6 élus vont représenter le 3^e collège : 3 par département

2 administrateurs ont été désignés par les UDAF Manche et Calvados : M. Denis Picot représentant les non-salariés et M. Rémy Guilleux, représentant les salariés agricoles.

Mme Guégaden Moreau précise qu'au bureau de vote, il faudra présenter sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Elle rappelle également que :

- Le vote a lieu à bulletin secret
- Le vote est organisé au niveau départemental et par collège

Pour les 1^{er} et 3^e collèges

Le mode de scrutin est uninominal à la majorité absolue, dès le 1^{er} tour

Le nombre de candidats retenus pour ce vote ne doit pas excéder le nombre de postes à pourvoir pour chaque collège soit :

- 4 pour le 1^{er} collège Calvados
- 5 pour le 1^{er} collège Manche
- 3 pour le 3^e collège Calvados
- 3 pour le 3^e collège Manche

S'agissant d'un scrutin uninominal, il est possible de panacher et rayer le nom de candidats figurant sur les candidatures groupées et/ou ajouter un candidat officiel de façon manuscrite sur le bulletin de vote.

Pour le 3^e collège, les personnes morales sont représentées par la personne désignée figurant sur le bulletin de candidature.

Pour le 2^e collège

Le mode de scrutin est dans l'ordre de présentation des candidats des listes avec une répartition au plus fort reste.

L'enveloppe ne doit contenir qu'une seule liste (pas de rature, pas de surcharge, pas de modification de l'ordre de présentation des candidats).

Pouvoirs

Si un délégué dispose d'un pouvoir remis par un délégué absent ce jour, il ira voter dans un premier temps en son nom personnel. Il précisera ensuite qu'il détient un pouvoir et il sera orienté vers le bureau de vote approprié. Le délégué présentera le pouvoir avec sa pièce d'identité au moment du vote. Au bureau de vote, il faudra présenter le pouvoir et la pièce d'identité

Organisation

- Les délégués 1^{er} collège votent dans le sas d'accueil
- Les délégués 2^e collège votent dans la salle «accueil café »
- Les délégués 3^e collège votent vers le bar à la droite de la porte d'entrée de la salle.

Règlementairement, le vote est organisé par département donc deux bureaux de vote sont installés dans chaque salle. Il est bien indiqué sur chaque bureau le nom du département.

Pendant le vote, les délégués peuvent rencontrer les animateurs territoriaux et échanger avec les délégués de chaque territoire afin de faire connaissance et d'accueillir les nouveaux délégués.

L'ensemble des modalités ayant été expliqué, Mme Guégaden Moreau invite les candidats à monter sur scène et à se présenter.

« Nous allons commencer par les **candidats du Calvados**

- 1^{er} collège
J'appelle Sylviane Pralus qui va présenter les candidats de la liste regroupée du Calvados et j'invite les candidats à monter sur scène. Les noms sont affichés sur la vue derrière moi (nom, prénom, canton).
 - PRALUS Sylviane – Canton Livarot / Pays d'Auge
 - BINET Anne – Canton Le Hom
 - LANGIN William – Canton Pont l'Evêque
 - DUMONT Christine – Canton Le Hom
- 1^{er} collège – candidature individuelle
J'appelle Pierre-Yves ROBIDOU, canton de Trévières, à venir se présenter.
- 3^e collège
J'appelle Virginie Vieuxmaire à venir présenter les candidatures regroupées
 - CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE – Canton Caen 3 / Hérouville St Clair représenté par Charlotte Fustec
 - CUMA VALLEE DE L'ORNE – Canton Le Hom représentée par Adèle Leboucq
 - VIEUXMAIRE Virginie

- Pour le 2^e collège, je vais appeler les candidats têtes de liste à tour de rôle et je les invite à me rejoindre puis à présenter leurs co-listiers.

J'appelle Pierre Rolland, tête de liste CFDT

- ROLLAND Pierre – Canton Falaise
- SADY Catherine – Canton Livarot / Pays d'Auge
- BIGNON Mathieu – Canton Cabourg
- DESAUNAS Véronique – Canton Bayeux
- PRZYSUCHA Emmanuel – Canton Trévières
- HAMEL Lise – Canton Falaise
- SEBIRE Joël – Canton Le Hom
- MIGNON Nicole – Canton Caen 5
- DUBOURG Benoît – Canton Vire Normandie
- PELLETIER Anne – Canton Bayeux
- CULLIER Emmanuel – Canton Honfleur / Deauville

J'appelle Pierre Lemoine, tête de liste CFE-CGC

- LEMOINE Pierre – Canton de Ouistreham
- COLETTE Laurence – Canton d'Evrecy
- RICHARD Daniel – Canton Falaise
- EUGENE Catherine – Canton Pont l'Evêque
- BERTOCCHI Bruno – Canton Caen 3
- PIATAKOFF Florence – Canton Condé en Normandie
- LEBAS Fabrice - Canton Les Monts d'Aunay
- PHILIPPE Chantal – Canton Caen 5
- DE BRUYN Patrick – Canton Caen 2
- LEFORESTIER Marie-Thérèse – Canton le Hom
- FOURREAU Daniel – Canton Vire Normandie

Je vais maintenant appeler Renaud Pigny, tête de liste CFTC

- PIGNY Renaud – Canton Caen 1
- VASSILIEFF Sabrina – Canton Les Monts d'Aunay
- COGE Eric – Canton Thue et Mue
- LE CORRE Sébastien – Canton Mézidon Vallée d'Auge
- GEOFFROY Yvan – Canton Caen 4
- BLIN Jean-Marie – Canton Ifs

J'appelle Sylvie Simon, tête de liste FO

- SIMON Sylvie – Canton Les Monts d'Aunay
- HAMON Jean-Marie – Canton Mézidon Vallée d'Auge
- RAFFIN David – Canton le Hom
- LE DENMAT Jean-Yves – Canton Caen 2
- CAUGY Christian – Canton Ouistreham
- HAVEL Joseph – Canton Troarn

Poursuivons avec les candidats de **la Manche**

- 1^{er} collège

J'appelle Xavier Trincot qui va présenter les candidats de la liste regroupée de la Manche et j'invite les candidats à monter sur scène.

- AUMONT Christine – Canton Avranches
- CHESNEL Emmanuel – Canton Isigny le Buat
- ENQUEBECQ Eliane – Canton Val de Saire
- LESOUEF Karine – Canton Condé sur Vire
- TRINCOT Xavier – Canton Isigny le Buat

- 1^{er} collège / Candidatures individuelles

J'appelle Jérémy DURIER / Canton de Granville puis M. Bernard LESEIGNEUR/ Canton Carentan les Marais à venir se présenter.

- 3^e collège

J'appelle Gabriel Jourdan à venir présenter la liste regroupée de la Manche

- EARL DE LA BELLERIE – Canton Bricquebec en Cotentin
représenté par Gabriel Jourdan
- LES PAYSAGES D'ELLE – Canton Pont Hébert
représentée par Didier Anquetil
- SCEA de LILLAY – Canton Quettreville sur Sienn
représenté par Nicolas Lair

- Pour le 2^e collège, comme pour le Calvados, je vais appeler les candidats têtes de liste à tour de rôle et je les invite à me rejoindre puis à présenter leurs co-listiers.

J'appelle Elisabeth Ruel, tête de liste CFDT

- RUEL Elisabeth – Canton Valognes
- CONFLANT Nicolas – Canton Carentan les Marais
- LEPOIL Muriel – Canton St Lô 2
- DESTIENNE Julien – Canton Cherbourg en Cotentin 2
- MARIE Estelle – Canton Condé sur Vire
- AUMONT Noël – Canton Coutances
- LEPOURTOIS Karen – Canton Créances
- LERENDU Christophe – Canton Isigny le Buat
- PIGNOT Angélie – Canton La Hague
- VERON Jean-Marie – Canton Granville
- PIHAN Manon – Canton le Mortainais
- MARY Nicolas – Canton St Hilaire du Harcouët

J'appelle Suzanne Piedagnel, tête de liste CFE-CGC

- PIEDAGNEL Suzanne – Canton Bricquebec en Cotentin
- PIEDAGNEL Pascal – Canton Pont Hébert
- LENGRONNE Christine – Canton St Lô 1
- ANTUNES Dominique – Canton Agon Coutainville
- CADOR Chantal – Canton Isigny le Buat
- CHAUVIERE Marc – Canton St Hilaire du Harcouët
- LIGER Brigitte – Canton Pontorson
- DOYERE Joël – Canton Coutances

J'appelle Franck Lesoeur, tête de liste FO

- LESOEUR Franck – Canton Bricquebec en Cotentin
- PAIN Lise – Canton Valognes
- ECOURTEMER Christophe – Canton Les Pieux
- DUREL Sébastien – Canton Coutances
- TYSON Olivier – Canton Carentan les Marais
- HUBERT Céline – Canton Val de Saire »

Les présentations des candidats terminées et les consignes étant données, Mme Guégaden Moreau invite les présidents et les assesseurs des bureaux de vote à aller s'installer auprès des bureaux de vote puis les délégués à procéder au vote.

Elle indique que les résultats seront communiqués au cours du repas.

Le scrutin est déclaré ouvert à 12h30.

Tous les délégués ayant voté, Mme Guégaden Moreau déclare clos le scrutin à 13h15.

RESULTATS DU VOTE

(voir Procès-verbaux en annexe)

1^{er} Collège / MSA Côtes Normandes

Calvados

Votants : 44

Exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Sont élus

NOM – Prénom	Canton	Département	Nbre de voix
BINET Anne	Le Hom	14	35
DUMONT Christine	Le Hom	14	36
LANGIN William	Pont l'Evêque	14	36
PRALUS Sylviane	Livarot / Pays d'Auge	14	37

Non élu :

ROBIDOU Pierre-Yves : 3 voix

Manche

Votants : 71

Exprimés 63

Majorité absolue : 32

Sont élus

NOM – Prénom	Canton	Département	Nbre de voix
AUMONT Christine	Avranches	50	58
CHESNEL Emmanuel	Isigny le Buat	50	55
ENQUEBECQ Eliane	Val de Saire	50	47
LESQUEF Karine	Condé sur Vire	50	60
TRINCOT Xavier	Isigny le Buat	50	56

Non élus

DURIEN Jérémy : 16 voix

LESEIGNEUR Bernard : 10 voix

2^e Collège / MSA Côtes Normandes

Calvados

Votants : 74

Exprimés : 73

Manche

Votants : 68

Exprimés : 66

Sont élus

NOM – Prénom	Syndicat	Canton	Département	Nbre de voix
				CALVADOS
COLETTE Laurence	CFE CGC	Evrecy	14	• CFDT : 28 • CFE CGC : 21 • CFTC : 11 • FO : 13
LEMOINE Pierre	CFE CGC	Ouistreham	14	
PIGNY Renaud	CFTC	Caen 1	14	
ROLLAND Pierre	CFDT	Falaise	14	
SADY Catherine	CFDT	Livarot / Pays d'Auge	14	
SIMON Sylvie	FO	Les Monts d'Aunay	14	
				MANCHE
CONFLANT Nicolas	CFDT	Carentan les Marais	50	• CFDT : 41 • CFE CGC : 16 • FO : 9
DESTIENNE Julien	CFDT	Cherbourg en Cotentin 2	50	
LEPOIL Muriel	CFDT	Saint-Lô 2	50	
LESOEUR Franck	FO	Bricquebec en Cotentin	50	
PIEDAGNEL Suzanne	CFE CGC	Bricquebec en Cotentin	50	
RUEL Elisabeth	CFDT	Valognes	50	

3^e Collège / MSA Côtes Normandes

Calvados

Votants : 12

Exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Sont élus

NOM – Prénom	Canton	Département	Nbre de voix
CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE représenté par Charlotte Fustec	Caen 3 / Hérouville St Clair	14	12
CUMA VALLEE DE L'ORNE représentée par Adèle Leboucq	Le Hom	14	12
VIEUXMAIRE Virginie	Falaise	14	12

Manche

Votants : 24

Exprimés : 23

Majorité absolue : 12

NOM – Prénom	Canton	Département	Nbre de voix
EARL DE LA BELLERIE Représentée par Gabriel Jourdan	Bricquebec en Cotentin	50	23
LES PAYSAGES D'ELLE NORMANDIE représentés par Didier Anquetil	Pont Hébert	50	23
SCEA DE LILLAY représenté par Nicolas Lair	Quetteville sur Sienn	50	23

Le nouveau Conseil d'administration est ainsi composé :

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	UDAF
AUMONT Christine BINET Anne CHESNEL Emmanuel DUMONT Christine ENQUEBECQ Eliane LANGIN William LESOUF Karine PRALUS Sylviane TRINCOT Xavier	COLETTE Laurence CONFLANT Nicolas DESTIENNE Julien LEMOINE Pierre LEPOIL Muriel LESOEUR Franck PIEDAGNEL Suzanne PIGNY Renaud ROLLAND Pierre RUEL Elisabeth SADY Catherine SIMON Sylvie	Paysages d'Elle Normandie Conseil des chevaux Normandie EARL de la Bellerie SCEA de Lillay VIEUXMAIRE Virginie CUMA Vallée de l'Orne	GUILLEUX Rémy (salariés agricoles) PICOT Denis (non-salariés agricoles)



santé
famille
retraite
services

Mme Guégaden Moreau félicite les nouveaux administrateurs.

Elle indique que les résultats vont être affichés à la MSA sur les sites de Caen et St Lô.

Elle rappelle aux administrateurs qu'ils vont se réunir le 3 juillet à la MSA site de Saint-Lô (à 9h45) et que la convocation va leur être adressée par mail le vendredi 27 juin matin.

Il est indiqué que les procès-verbaux vont être envoyés à la MNC.

Fait à Caen, le 30 juillet 2025

Le Secrétaire de séance,



Isabelle Guégaden-Moreau

La Présidente,



Sylviane Pralus